

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 70-1532/SG/CG portant approbation du budget de la Caisse locale de retraites pour l'année 1971

n° 70-1532/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
16 décembre 1970

Numéro JO
n° 1 du 11/01/1971

Date du numéro
11 janvier 1971

TEXTE INTÉGRAL

Est approuvé le budget de la Caisse locale de retraites du Territoire Français des Afars et des Issas pour l'année 1971 arrêté par le conseil d'administration de la Caisse tant en recettes en dépenses à de somme de: a) Cent dix-neuf millions deux cent vinot-huit mille (119.228.000) francs Djibouti pour la section I (régime des fonttionnaires) : b) Onze millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille (11.985.000) francs Djibouti pour la section II (régime des députés).